

Projet de Montesquieu-des-Albères

Comité de Projet



Compte rendu

Réunion du **27 juin 2024** à la mairie de Montesquieu des Albères



Personnes présentes :

En qualité de représentants du porteur de projet :

- Axel Isnardon, responsable de projets photovoltaïques
- Paul Tessier, responsable de projets photovoltaïques

En qualité de représentants des collectivités :

- Michel Lesot, Adjoint au maire de Montesquieu-des-Albères
- Isabelle Erre, Agent administratif de Le Boulou

Compte rendu de la réunion :

Le contenu de la présentation est mis à disposition sur la page internet du projet :

<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/occitanie/montesquieu-des-alberes.html>

Les explications complémentaires et réponses aux observations émises le 27 juin 2024 sont retranscrites ci-dessous.

01. À propos d'ABO Energy

Le groupe ABO Energy est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe développant des projets dans le domaine de l'éolien, le photovoltaïque, le stockage et l'hydrogène.

Fondée en 2002, ABO Energy France a aujourd'hui mis en service plus de 38 parcs d'énergies renouvelables pour une puissance raccordée de plus de 401MW. Le département des Pyrénées Orientales fait partie des territoires sur lesquels nous sommes présents avec notamment les projets de parcs éoliens de Trilla et Feuilluns ainsi que les projets photovoltaïques de Villelongue-des-Monts et Montesquieu-des-Albères.

02. Localisation du projet

Justification du choix du site

Ce premier chapitre revient sur l'historique du projet. Le site a servi entre 2004 et 2009 à la construction de la LGV « Perpignan – Figueras » qui traverse le territoire. La commune de Montesquieu-des-Albères en a fait l'acquisition en 2020 et a entamé des réflexions quant à son utilisation.

En 2022, l'idée de reconvertir le site en y installant une centrale de production d'énergie renouvelable a été mise en pratique. Les premières études ont été lancées en 2023 par la société ABO Energy. En qualité de délaissé ferroviaire, le projet de parc photovoltaïque s'inscrit dans le cahier des charges de l'Appel d'Offre (AO) de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en tant que « cas 3 ».

Options de localisation envisagées

Une extension de l'aire d'étude du projet a été envisagée sur la parcelle mitoyenne. À ce jour, les conditions ne sont pas réunies pour pouvoir exploiter cette parcelle, l'emprise du projet est donc restée celle de la parcelle appartenant à la commune.

Plan parcellaire et références cadastrales

La parcelle faisant l'objet du projet est la parcelle référencée sous la section AB numéro 16 sur le cadastre.

Extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables

La commune de Montesquieu-des-Albères possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis 2019. Le règlement écrit définit sur le zonage A permet les installations nécessaires aux services publics ou

d'intérêt collectif, ce qui est le cas pour le projet photovoltaïque. Néanmoins, une adaptation de ce règlement est nécessaire pour que le projet y soit conforme.

La commune a donc lancé l'élaboration d'une Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (DPMECPLU).

Par ailleurs, le projet s'inscrit pleinement dans l'axe « favoriser le développement des énergies renouvelables » du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Littoral Sud.

03. Caractéristiques du projet

Objectifs du projet

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) a défini des objectifs de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire français. L'objectif photovoltaïque est de 20.1GW en 2023 et 35.1 à 44GW en 2028. En Occitanie, les objectifs définis par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) sont de 2.2GW en 2020 et 7GW en 2030.

Le Plan Climat Air Energie des Territoires (PCAET) a défini pour objectif de « Diversifier les sources d'énergie implantées sur le territoire : Inciter à l'implantation du photovoltaïque public et privé ».

Le projet s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs.

Principales caractéristiques et puissance projetée

Le projet a pour principales caractéristiques :

- Surface clôturée : environ 5.3ha
- Distance inter-rangées : 3.4m
- Nombre de modules : environ 9300
- Puissance installée : environ 5.8MWc
- Productible : 1510 kwh/kwc/an
- Production estimée : 8729 MWh/an, soit la consommation de 4200 habitants.

Enjeux socio-économiques

Le projet générera une fiscalité pour le territoire estimée entre 3000 et 4000 euros/MWc/an au cours des 20 premières années et entre 7000 et 8000 euros/MWc/an ensuite. Le total est donc estimé entre 17 400 et 23 200 euros/an les 20 premières années et entre 40 600 et 46 400 euros/an ensuite.

L'entreprise ABO Energy a signé une convention de partenariat en faveur de l'emploi local et de l'insertion sociale avec des acteurs du territoire. ABO Energy, la FRTP66, la préfecture 66, l'AMF 66 etc, se sont engagés dans une démarche responsable de mise en place de mesures afin de favoriser l'emploi local et l'insertion sociale.

Une communication est menée sur le territoire dans le cadre du projet. Ainsi, des bulletins d'informations ont été diffusés dans l'ensemble de la commune en janvier 2024. Une concertation préalable volontaire au sens du code de l'environnement est à venir. Un passage en Pôle Enr est également à venir. Des rencontres avec les élus du territoire tout au long du développement du projet sont mises en place.

Coût prévisionnel

À ce stade du projet, une estimation des coûts du projet n'est pas envisageable car les études sont encore en cours.

Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

Le développement d'un projet photovoltaïque demande l'étude approfondie d'un certain nombre de thématiques spécifiques et réglementaires. Pour cela, nous faisons appel à des bureaux d'études spécialisés, indépendants et reconnus à l'échelle nationale. Deux bureaux d'études nous accompagnent pour ce projet : CERA, en charge du volet environnemental, ATER Environnement pour l'étude d'impact général et l'étude paysagère.

Le rendu des rapports initiaux que nous fournissent les bureaux d'étude après un an d'analyse nous permettent in fine, d'identifier les enjeux locaux et appliquer la méthode ERC (Éviter, Réduire, Compenser) pour la phase d'implantation des panneaux solaires. Une synthèse des sensibilités environnementales et paysagères du site d'étude ont été communiquées.

04. Desserte et raccordement

Desserte

L'accès au site en phase de construction se fera par la route départementale « RD 618 », puis par une route communale.

Une convention d'autorisation a été signée entre ABO Energy et la commune de Montesquieu-des-Albères.

Raccordement

Le raccordement envisagé se fera sur le poste source des « Aspres », situé à 7.2km du projet. Toutefois, une solution dite en « piquage » pourrait être privilégiée sur une ligne existante à proximité directe du site.

Observations et conclusion

Observations

Aucun des sujets abordés n'a fait l'objet d'une remarque orale lors du comité.

Conclusion

Les membres présents au comité ainsi que les élus seront informés des avancées significatives du projet avant le dépôt du permis de construire.

ANNEXE 1 : Copie du courrier d'invitation

ABO Wind
2 rue du Libre Echange - CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5 France

Votre interlocuteur : **Axel ISNARDON**
06.45.28.75.42
axel.isnardon@abo-wind.fr

Toulouse, le 23 avril 2024

Objet : Création d'un Comité de Projet – Projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères

Madame le Maire,

ABO Wind développe depuis 2022, en lien avec les élus locaux, le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères. La conception de ce projet aboutit et nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire en préfecture en octobre 2024.

Nous attachons une importance particulière à la communication et au partage d'information autour du projet et du cadre législatif changeant dans le domaine des énergies renouvelables. Adoptée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes puissent définir des zones d'accélération pour le développement de ces énergies. D'une part pour atteindre nos objectifs climatiques et d'autre part pour assurer notre souveraineté énergétique, l'électrification et la décarbonation de nos usages nécessitent de massifier le recours aux énergies renouvelables¹.

Le Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie, prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situés hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie. C'est encore le cas du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères, dont la définition de ces zones répond à un long processus entre les communes, le public et le référent préfectoral.

Ayant à cœur de poursuivre notre démarche de concertation et d'implication des acteurs du territoire, nous profitons de cette opportunité de nous réunir autour du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères en amont du dépôt de sa demande de permis de construire.

¹ Voir le rapport RTE « Futurs Énergétiques 2050 », dont les prévisions ont été revues à la hausse en juin 2023.

Le comité de projet sera composé :

- Du porteur de projet.
- D'un représentant de la commune d'implantation du projet.
- D'un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune d'implantation du projet est membre.
- D'un représentant de chaque commune limitrophe de la commune d'implantation du projet.

Siège social : 2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse CEDEX 5 France

Si vous le souhaitez, peuvent également être invités à participer au comité de projet à votre demande :

- Le préfet ou son représentant.
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné.
- Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné.

Afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères sur son territoire d'implantation, nous vous proposons de nous réunir le 27 juin 2024 de 14h à 16h en Mairie de Montesquieu- des-Albères.

Nous vous présenterons :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte.
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables.
- Les options de raccordement envisagées.

Vous pourrez formuler des observations et nous et vous indiquerons les conséquences que nous entendons en tirer.

Ces éléments seront mis à disposition du public via la page internet dédiée au projet (abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/occitanie/montesquieu-des-alberes.html).

Si vous êtes intéressé à l'idée de faire partie de ce comité pour le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères, pourriez-vous s'il vous plait m'en faire part en me contactant au 06.45.28.75.42 ou par mail à l'adresse suivante : axel.isnardon@abo-wind.fr, et ce avant le 27 mai 2024.

En espérant une réponse favorable de votre part, je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout élément que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Axel Isnardon



ANNEXE 2 : Liste des invités

Communes invitées :

- L'Albère
- Banyuls-Dels-Aspres
- Le Boulou
- Les Cluses
- Tressere
- Villelongue-Desl-Monts

EPCI invités :

- Communauté de Communes Albères – Côte Vermeil – Illibéris

Communes ayant répondu présentes :

- Montesquieu-des-Albères
- Le Boulou

ANNEXE 3 : Registre des observations

Nom Prénom : ERRE Isabelle
Représentant de la Commune / Communauté de communes de : LE BOULOU
En qualité de : Agent administratif (habitat)
Adresse email ; téléphone : habitat@maire-leboulou.fr / 04 68 87 51 03
Observations sur le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères :

Présentation complète et très intéressante du projet.

Nom Prénom : LESOT Miché.
Représentant de la Commune / Communauté de communes de : MONTESQUIEU des Albères
En qualité de : Adjt
Adresse email ; téléphone : Adjoint 4@Montesquieu des Albères.fr
Observations sur le projet photovoltaïque de Montesquieu-des-Albères :

Présentation du projet aux comités
environnementaux :
